

Décision de la Convention d'accorder un nouveau sabre au citoyen Leroux, sous-lieutenant du 2<sup>e</sup> régiment des carabiniers, motivée par la pétition de son père, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décision de la Convention d'accorder un nouveau sabre au citoyen Leroux, sous-lieutenant du 2<sup>e</sup> régiment des carabiniers, motivée par la pétition de son père, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 287;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30659\\_t1\\_0287\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30659_t1_0287_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

les éclats du sabre, et celui du lieutenant-colonel prussien, envoyé comme modèle de ceux qu'on pourroit faire à nos braves guerriers.

Citoyens représentans, mon fils vous demande un nouveau sabre, une lame bien trempée : pourriez-vous le lui refuser, puisqu'il s'en sert si bien ! Accueillez les vœux d'un ancien guerrier qui sert ici d'organe à la jeunesse bouillante, et que j'obtiens de vos bontés, pour mon fils, ce fer vengeur qui moissonnera de nouveaux lauriers, en faisant mordre la poussière aux ennemis de la liberté. (*Applaudissements*).

Le pétitionnaire reçoit les honneurs de la séance ; le président lui donne l'accolade fraternelle, et sur la proposition d'un membre [TALLIEN] (1) :

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et ordonne que le sabre qui lui a été apporté dans la séance du 19 ventôse sera remis au citoyen François Leroux, sous-lieutenant du 2<sup>e</sup> régiment des carabiniers, et que le président donnera le baiser fraternel au pétitionnaire (2).

## 49

La commune de Villejuif rend compte de ses travaux pour l'extraction du salpêtre, et demande une loi qui empêche de tuer les jeunes animaux (3). Elle a fourni à la République, en argenterie et fonte de galons, 179 marcs 9 onces; 3 boches; 366 livres de plomb; du linge; 537 livres de cuivre 4387 livres de fer. Elle a ouvert une collecte pour le soulagement de nos frères d'armes qui a déjà produit 80 chemises, des souliers et des assignats; les femmes et les enfants font de la charpie (4).

Mention honorable, et renvoi de la pétition au comité de salut public.

## 50

La société populaire de Poligny témoigne sa reconnaissance aux représentans du peuple relativement à leurs travaux, et les invite à rester à leur poste. Elle offre deux petites croix d'or, une autre montée en faux, des boucles d'oreilles, 3 bagues, une décoration de chevalier de l'arc, en or; un gobelet d'argent, des boucles, des boutons, des cuillers à café, des agraffes et autres objets, et 123 l. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Poligny, s. d.] (6).

« Législateurs,

Vous avez déployé toute l'énergie républicaine dans votre refus d'accorder trêve aux tyrans coalisés ; vous avez montré à l'univers la philo-

(1) C 295, pl. 991, p. 7. *M.U.*, XXXVII, 425; B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XIX, 668; *Débats*, n<sup>o</sup> 537, p. 272. Mention dans *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1189; *Rép.*, n<sup>o</sup> 81; *J. Mont.*, p. 940.

(2) P.V., XXXIII, 172. Simple mention de la décision, sur la pièce. Décret n<sup>o</sup> 8390.

(3) P.V., XXXIII, 172.

(4) B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) P.V., XXXIII, 172 et 189. B<sup>in</sup>, 25 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) C 294, pl. 970, p. 13, 14.

sophie et l'humanité française en rendant à la Liberté nos frères de couleur ; vous avez enfin manifesté toute la grandeur de la bienfaisance nationale par les secours accordés aux parens des soldats de la patrie. Nous admirons votre courage, votre sagesse et votre justice. Accueillis nos remerciemens.

L'anniversaire de la mort de Capet est devenu un jour de fête dans notre commune. Agréez le procès-verbal de la cérémonie patriotique que nous avons imaginée pour expier notre faiblesse d'avoir encensé jusqu'au règne de la raison l'idole du despotisme.

Recevez aussi, Législateurs, pour les frais de la guerre la plus légitime, partie du produit de la souscription que nous avons ouverte en ce jour d'allégresse. L'autre part a été distribuée à nos frères indigens. Quand les besoins de la patrie et ceux de l'humanité commandent, nos sacrifices sont doux ; et nous sommes toujours debout à la voix de la Liberté et au cri unanime des vrais sans-culottes.

Vive la République une et indivisible ».

CHAFFIN (*présid.*), SOYE (*secrét.*),  
C. LENAULT (*secrét.*).

[Extrait des délibérations, Poligny, 14 plu. II]

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, la Société s'est occupée de la cérémonie relative à l'anniversaire de la mort du tyran, et délibérée à la séance précédente.

Tous les membres précédés des amateurs qui faisoient retentir les airs de leurs chants et sont patriotiques et républicains, se sont rendus aux pieds de l'arbre de la Liberté, accompagnés des officiers municipaux qui se sont empressés de prendre part à la cérémonie ; là ils ont renouvelé avec enthousiasme le serment solennel de vivre libre, ou mourir, et de maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang l'unité et l'indivisibilité de la République française. Un membre du Comité d'instruction a ensuite remis sous les yeux du peuple, l'effigie du scélérat et traître Capet et celle de sa Messaline Marie-Antoinette. L'indignation s'est emparée de tous les esprits, et ces tableaux aussi odieux à notre vue, qu'injurieux et pénibles à nos cœurs, et attentatoires à notre bonheur, et notre liberté, ont été soudain la proie des flammes. La farandole a été dansée autour du bucher, et n'a cessé que jusqu'à ce qu'il se fut éteint.

Ensuite les membres de la société se sont rendus dans la salle de leurs séances.

La séance a été consacrée 1<sup>o</sup> par un discours aussi ardent que patriotique, prononcé par le citoyen Président, et couvert des plus vifs applaudissements et sur ce discours, il a été délibéré sur la proposition d'un membre et unanimement appuyé, qu'on afficheroit dans l'endroit le plus apparent de la salle, ces mots insérés au discours, *Guerre aux tyrans et Paix aux peuples*.

2<sup>o</sup>) Sur la lecture de la réponse du peuple françois au manifeste des Rois. Cette lecture a été terminée par les cris de Vive la Montagne, vive la Convention et vive la République.

Il y a eu pendant la séance, quantité de dons faits pour les indigens ou les frais de la guerre. Un membre au nom du Comité des finances, a fait un rapport sur la manière de procurer des souliers aux volontaires qui sortent de l'hôpital pour rejoindre leurs drapeaux.